

mission de St. Sauveur, qui promettait déjà de récompenser leur zèle; car le rayon de leurs courses s'était étendu de jour en jour et ils songeaient qu'ils n'avaient pas eu le temps de se rendre à l'appel des Echevins et des Abouaquis, tribus demeurant non loin de Saint-Sauveur et qui les avaient invités à leur porter la parole du Grand Esprit. M. de Poutrincourt lui, avait tout perdu, il était ruiné.—Entièrement dévoué à la grande œuvre qu'il avait entreprise, il y avait consacré tout ce qu'il possédait, et il comptait même s'établir à Port-Royal avec sa famille. Cependant un seul de ses fils, le baron de Biencourt, l'avait jusqu'alors accompagné.—Et puis, M. de Poutrincourt n'était pas riche et c'est même cette pauvreté qui avait indirectement causé la perte de la colonie.—En effet, il aurait été nécessaire qu'il demeurât à Port-Royal pour veiller à la protection de l'établissement, mais il lui fallait se procurer des fonds, et pour cela aller en France solliciter l'assistance des marchands et des seigneurs auprès desquels il ne réussissait pas toujours; de sorte que lorsque le capitaine Argall parut devant le fort, les colons étaient absents, pour la plupart, occupés à se procurer des vivres, et il fut facile à celui-ci d'opérer son œuvre de destruction.

Le malheur de M. de Poutrincourt le rendit injuste à l'égard des Jésuites, qu'il accusa sans fondement, sans aucune raison, d'avoir été la cause de la ruine du Port-Royal, en y conduisant les Anglais. Le fait est que ceux-ci furent contraints d'employer la force pour faire embarquer le Père Biart, et que c'est un sauvage qui les conduisit à l'établissement des Français.

N'ayant plus aucune espérance de ce côté, M. de Poutrincourt se présenta au Roi et il en obtint une commission dans l'armée. Dans les troubles qui accompagnèrent le mariage du Roi avec Anne d'Autriche, plusieurs seigneurs s'étaient ouvertement révoltés et parmi eux le prince de Condé, qui occupa plusieurs places voisines de Paris, ent'autres Méry-sur-Seine et Château-Thierry. Poutrincourt reçut ordre de les reprendre et reprit en effet la première, mais comme il montait à l'assaut il fut frappé sur la brèche par une balle et tomba au champ d'honneur, terminant par une mort glorieuse une vie toute entière consacrée à acquérir pour sa patrie une nouvelle France sur les bords lointains de l'Acadie. Bon catholique autant que grand citoyen, il avait adressé au Souverain Pontife une fort belle lettre que Lescarbot nous a conservée, et dans laquelle il demandait la bénédiction apostolique pour lui et ses colons avant l'entreprise qui allait réclamer d'eux tant de travaux, de courage et de persévérance.

Ainsi se terminèrent ces tentatives de colonisation dans cette partie de la Nouvelle-France, tentatives sur lesquelles on avait fondé de si grandes espérances et qui étaient sur le point d'être couronnées par le succès. L'Angleterre avait fait là un premier pas dans ses empiètements sur les possessions françaises, elle prétendait pousser ses limites aussi loin que possible et employer pour cela tous les moyens, profiter de toutes les circonstances. Avec cette constance que l'Angleterre met dans toutes ses entreprises et qui est même le trait caractéristique de sa politique, elle ne cessa jamais de harceler les Français jusqu'à ce que le malheureux règne de Louis XV vint mettre un terme fatal aux grands projets des Richelieu, des Louis XIV et des Colbert, qui avaient voulu fonder un grand empire français en Amérique.

Avant de parler d'une autre colonie, dont nous avons déjà mentionné la découverte et l'exploration, il ne sera pas sans utilité de faire le résumé chronologique des divers voyages accomplis dans la Nouvelle-France, depuis sa découverte jusqu'à la ruine de Port-Royal.

Le premier voyage fut celui du baron de Léry en 1518. En 1521 Verazzani découvrit la côte de l'Amérique du Nord depuis la Floride jusqu'au Cap Breton. Quant à un second voyage, qu'on prétend avoir été fait par ce navigateur, en 1525, nous n'avons, à ce sujet, aucune donnée certaine. Le premier voyage de Cartier dans lequel il visita le golfe St. Laurent eut lieu en 1534.

En 1535, il remonta le fleuve jusqu'à Hochelaga et hiverna à Québec, et en 1536 il retourna en France. En 1541, il revint en Amérique, hiverna au Cap-Rouge, et repart l'année suivante au même temps que Roberval entre dans le golfe. En 1543 il en fit le 4<sup>e</sup> et dernier voyage de Jacques-Cartier, qui vint chercher M. de Roberval. Puis viennent les navires de Cartier, Jacques-Noël et Lajunais-Chatton. En 1578, ou, suivant d'autres, en 1598, le marquis de la Roche aborde à l'île de Sable et visite la côte de l'Acadie. Ici se placent les expéditions de Chauvin, puis du commandeur de Chaste à Tadoussac. En 1604, M. de Monts hiverna dans l'île Ste. Croix, et après avoir laissé ses hommes à Port-Royal, il retourna en France en 1605. Il céda Port-Royal à M. de Poutrincourt qui, en 1606, s'embarqua pour l'Acadie avec Lescarbot, et Hébert est contraint de l'abandonner l'année suivante. Il vient relouer sa colonie en 1610, emmenant avec lui le premier

prêtre de la Nouvelle-France, M. Fléché. En 1611, Biencourt vint à Port-Royal les PP. Biart et Edmond Massé. En 1613, le marquis de Guercheville équipa un navire et envoya M. de La Saussaye fonder un établissement à St. Sauveur, lequel est détruit par Argall, qui fait ensuite subir le même sort à Port-Royal.

Redisons donc qu'en 1607, après le retrait de la commission de M. de Monts, Champlain revint en France avec le reste des colons de Port-Royal: il s'adressa au Roi, et lui donna des détails sur ce qu'il avait vu et découvert, engagea M. de Monts à ne pas abandonner ses projets de colonisation, et par le moyen de leurs amis communs, M. de Monts réussit à faire renouveler son privilège. On sait d'ailleurs que le privilège était complètement distinct de la concession de terre que le Roi lui avait accordée, lors de sa première commission. Son privilège pouvait lui être enlevé sans qu'il cessât d'être maître de la partie de la Nouvelle-France qui lui avait été concédée, si bien que lorsque plus tard Madame de Guercheville voulut établir une colonie en Acadie, elle fut obligée de traiter avec M. de Monts. Ce privilège renouvelé, en 1607, devait durer un an, et le profit devait servir à couvrir les dépenses de la colonisation. M. de Monts avait été appauvri par les mauvais succès de ses entreprises précédentes; mais il lui restait encore quelques amis dans sa mauvaise fortune, et entr'autres les Sieurs Lucas Legendre et Collier, qui s'empresèrent de lui venir en aide. Le premier, Lucas Legendre, servit, en 1615, de témoin au contrat de mariage de Champlain: détail bien peu important en soi, mais qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, emprunte un certain intérêt de l'importance de la personnalité de Champlain pour nous.

Grâce à ces secours, deux navires furent équipés et frétés à Honfleur. L'un d'eux, monté par Pontgravé, contenait tout ce qui devait servir à la traite avec les sauvages, et l'autre, monté par Champlain, portait toutes les provisions et choses nécessaires à une colonie.

Il est à remarquer que Champlain n'avait pas de commission et par conséquent aucune autorité par lui-même.—C'est M. de Monts qui était revêtu de l'autorité du Roi, Champlain n'était que son lieutenant, de sorte que dans les premières années M. de Champlain relevait d'un autre dans l'administration de sa colonie.

Le voyage paraît avoir été assez heureux.—Arrivé à Tadoussac, il y laissa Pontgravé pour commercer avec les sauvages, et il continua sa route sur un seul navire jusqu'à Québec où il voulait fonder sa colonie.—Des 1603, Champlain avait remarqué la beauté du port de Québec et son site avantageux, il avait admiré ce beau promontoire qui s'avance dans le milieu du fleuve, et dans son esprit il avait alors arrêté le projet d'en faire le siège de l'établissement qu'il voulait voir naître dans cette partie de la Nouvelle-France.

Dans le journal de son voyage il indique les différents lieux auxquels il donna des noms en remontant le fleuve St. Laurent, entr'autres l'île aux Lièvres, l'île aux Coudres, déjà nommée, et la Malbaie.—Il parle d'un grand Cap, situé vis-à-vis l'extrémité Nord-Est de l'île d'Orléans, auprès duquel les flots étaient extrêmement bouleversés quant le vent s'élevait: pour cela il le nomma Cap-Tourmente. De là il suivit le chenal du Nord, route qui avait toujours été suivie par les Français, car ce n'est que bien des années après que l'Herberville découvrit le chenal du Sud.

Après avoir examiné les environs, Champlain dit qu'il ne trouva aucun lieu plus propre pour un établissement que la pointe de Québec. Cette pointe c'est cette partie qui entoure aujourd'hui l'église de la Basse-Ville. La mer venait alors battre ailleurs aux pieds des rochers, mais cette petite pointe s'agrandit insensiblement à mesure qu'à force de travaux on empiétait sur le domaine des flots. Elle était alors couverte de rochers et de vignes sauvages. Au côté était une anse qui vient d'être fermée par le quai du cul-de-sac: cette anse était très commode pour les chaloupes.

Ce fut le 3 juillet de l'année 1608, que M. de Champlain mit pied à terre sur notre rivage et y arbora le drapeau blanc. On se mit à construire un magasin avec les arbres abattus sur la place. Champlain dit qu'il fit creuser de fort belles caves ayant 6 pieds de profondeur pour conserver les provisions. Après avoir songé aux vivres on songea aux hommes, et on construisit trois corps de logis d'environ 18 pieds de long sur 15 de large. Enfin pour se défendre d'un coup de main, on fit un fossé de la largeur de 15 pieds ayant 6 pieds de profondeur. Tout autour on éleva des retranchements à l'exception d'un petit espace du côté de la rivière où se trouve aujourd'hui le quai Napoléon, espace que Champlain fit garnir de canons pour défendre le passage du fleuve. Du côté de l'Est, il laissa encore une autre place ayant de 250 à 280 pieds de longueur; c'est encore ce que nous appelons la Place de la Basse-Ville. Tout cela était placé dans le voisinage de l'église actuelle de la Basse-Ville. Champlain donna à son établissement le nom d'habitation.